

Formation amiante pour les maçons, carreleurs, poseurs de sol et peintres

Selon CFST 6503

DUREE	1 jour
BUT DU COURS	Connaître les dangers liés à l'amiante, les risques spécifiques à chaque corps de métier, notamment tout ce qui touche aux carrelages, revêtements de sol et murs, les réglementations en vigueur, les matériaux à risque, les mesures de protection. Pouvoir effectuer les travaux de désamiantage ne nécessitant pas une entreprise spécialisée.
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none">- Carreleurs- Poseurs de sol- Maçons- Peintres
CONTENU	<ul style="list-style-type: none">- Les propriétés de l'amiante et son utilisation dans le temps- Les risques pour la santé- Les réglementations en vigueur, les organismes de surveillance- Reconnaître les matériaux à risques- Comment prendre un échantillon et où l'envoyer- Les mesures de protection personnelles- Les analyses de matériaux et les expertises de bâtiment- Dans quel cas faut-il demander une entreprise spécialisée pour l'assainissement- Méthodes de travail pour les petits assainissements avec exemples concrets et démonstration du matériel à disposition- La gestion des déchets

Formation continue amiante

Informations et inscriptions:



HSE Conseils SA
Rue d'Aarberg 90
CP 714
2501 Bienne

Tél : 0848 323 323
Fax : 032 323 04 64
www.hseconseils.ch
pauline.rais@hseconseils.ch